

RAPPORT SUR LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

Budget principal et budget annexe

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Exécution budgétaire globale 2023

		DEPENSES	RECETTES		
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	25 182 444,47 €	26 192 276,81 €		
	INVESTISSEMENT	8 806 034,12 €	6 708 485,08 €		
Reports de l'exercice	FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 022 773,39 €		
	INVESTISSEMENT	382 951,28 €	0,00 €		
Restes à réaliser à reporter en N + 1	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €		
	INVESTISSEMENT	315 965,94 €	2 294 105,94 €		
Résultat cumulé	FONCTIONNEMENT	25 182 444,47 €	30 215 050,20 €	RESULTAT	
	INVESTISSEMENT	9 504 951,35 €	9 002 591,02 €	5 032 605,73 €	
	TOTAL CUMULE	34 687 395,82 €	39 217 641,22 €	-502 360,32 €	
				4 530 245,41 €	

II. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 105% avec un montant total en hausse de 9,5% à 26 192 276,81 € sur l'exercice 2023. Les recettes de gestion courante augmentent de 8,3% par rapport à 2022. L'exercice 2023 reste inédit et exceptionnel en matière d'évolution de recettes.

	CA 2022	CFU 2023	Evolution
013 - Atténuation de charges	144 321,52	114 970,53	-20,3%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 313 734,14	1 264 128,14	-3,8%
73 - Impôts et taxes	15 149 693,59	5 516 265,00	6,5%
731 - Fiscalité locale	0,00	10 611 681,75	
74 - Dotations et participations	5 829 416,04	6 474 917,43	11,1%
75 - Autres produits gestion courante	216 315,21	559 177,69	158,5%
Total des recettes de gestion courante	22 653 480,50	24 541 140,54	8,3%
76 - Produits financiers	24,30	40,50	66,7%
77 - Produits spécifiques	385 284,40	668 990,55	73,6%
78 - Reprise sur provisions	75 509,76	8 003,37	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	23 114 298,96	25 218 174,96	9,1%
042 - Opérations d'ordre entre section	809 129,44	974 101,85	20,4%
Recettes de fonctionnement - Total	23 923 428,40	26 192 276,81	9,5%

Les **atténuations de charges** ont un taux de réalisation de 100% et sont en diminution de 20% entre 2022 et 2023. Cette baisse s'explique principalement par le non renouvellement de la prime inflation qui avait été instaurée en 2022 et compensée par l'Etat pour 28 100€. Les atténuations de charges prennent en compte essentiellement des demandes de remboursement d'indemnités journalières et les parts salariales des chèques déjeuners.

Les **produits des services** enregistrent une baisse de 49 606€ par rapport à 2022 soit une évolution de -3,8%. En effet, le niveau de la tarification des services de la Ville de Toul sont globalement restés similaires et la reprise de l'activité post crise sanitaire s'est poursuivie notamment au Citéa (+20K€). Mais la baisse des recettes s'explique par deux raisons principales. Tout d'abord, les recettes issues du stationnement sur le parking Poincaré sont désormais totalement intégrées dans le budget annexe correspondant. A titre indicatif, les recettes s'élèvent à 62 441€ en 2023. Ensuite, la recette exceptionnelle des coupes de bois de 2022 ne s'est pas renouvelée en 2023, ce qui entraîne une diminution des recettes de 58K€.

Les produits des **impôts et taxes** affichent un taux de réalisation de 100% puisque ce chapitre regroupe l'attribution de compensation (5 277 105€) qui n'a pas fait l'objet d'évolution au cours de l'exercice, et également la dotation de solidarité communautaire pour 239 160 € qui a progressé de 12 786€ par rapport à 2022 avec la poursuite du pacte fiscal et financier avec la CC2T.

La **fiscalité locale** enregistre un taux de réalisation de 102,6% du fait d'une année 2023 inédite et exceptionnelle en termes de dynamique des recettes puisqu'elles ont progressé de +13,6% par rapport à 2022. Les principales raisons de cette hausse sont les suivantes :

- Portées par une forte revalorisation des bases fiscales (+7,1%), la taxe foncière sur les propriétés bâties a atteint un niveau record de 9,26M€ en 2023 contre 8,65M€ en 2022.
- La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour lutter contre la vacance structurelle à Toul a permis de générer un produit supplémentaire de 215K€.
- Une probable erreur dans les fichiers fiscaux suite aux déclarations « Gérer mes biens immobiliers » a conduit à une hausse des produits de 47% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans impacter les toulousains (dégrèvement).
- L'entrée en vigueur de la réforme sur la taxe sur l'électricité (TICFE) et le reversement de régularisation sur les années antérieures qui a généré une recette supplémentaire de 73K€. Au total, le produit de cette taxe a augmenté de 182K€ par rapport à 2022 pour atteindre 414K€.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation a fait preuve de résilience malgré une perte de 22% par rapport à 2022.

Les **dotations et participations** affichent une hausse de 11% soit une augmentation de 645K€ par rapport à 2022. L'exercice 2023 a marqué une reprise haussière de la DGF de 88K€ notamment grâce à la suspension du mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire. La revalorisation des bases fiscales a également permis d'augmenter les compensations fiscales reversées par l'Etat aux collectivités (923K€). De plus, la recherche active de subventions pour le Centre Socio-Culturel et pour les projets culturels a permis de maintenir un haut niveau de recettes. Enfin, le filet de sécurité versé au titre de l'exercice 2022 pour compenser la hausse des dépenses de personnel et des dépenses énergétique a permis d'encaisser une recette conséquente de 409 229 €.

Les **autres produits de gestion courantes** se composent notamment des redevances et loyers, de la location des salles ou encore de la redevance annuelle pour l'exploitation du mobilier urbain (32K€) et affichent un taux de réalisation de 125% avec une progression de 159% par rapport à 2022. Cette hausse exceptionnelle s'explique notamment par le passage en nomenclature M57 et au transfert de certaines recettes du chapitre 77 au chapitre 75.

Les **produits spécifiques** atteignent 668 990€ lors de l'exercice 2023 et intègrent majoritairement des cessions pour un total de 667 346 €.

Les cessions réalisées en 2023 sont les suivantes :

- Cession du gymnase Guynemer : 498 000 €
- Cession du 5 place Croix de Foe : 100 000 €
- Cession du 20 rue de la monnaie : 50 000 €
- Cessions de divers véhicules et matériels obsolètes : 19 346 €

b. Les dépenses de fonctionnement

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent un taux de réalisation de 91% et affichent une progression de 5,3% par rapport à 2022 en lien avec l'inflation persistante sur une large partie de l'exercice 2023 et aux mesures nationales pour soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

	CA 2022	CFU 2023	Evolution
011 - Charges à caractère général	5 503 361,45	5 994 988,64	8,9%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	13 296 229,51	13 762 181,82	3,5%
014 - Atténuation de produits	7 002,05	53 496,91	664,0%
65 - Autres charges gestion courante	2 233 979,11	2 375 594,25	6,3%
Total dépenses gestion courante	21 040 572,12	22 186 261,62	5,4%
66 - Charges financières	449 281,04	499 917,04	11,3%
67 - Charges spécifiques	30 271,87	10 167,08	-66,4%
68 - Dotations aux provisions	48 848,51	5 920,00	-87,9%
Total dépenses réelles de fonctionnement	21 568 973,54	22 702 265,74	5,3%
042 - Opérations d'ordre entre section	1 687 354,09	2 480 178,73	47,0%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 687 354,09	2 480 178,73	47,0%
Dépenses de fonctionnement - Total	23 256 327,63	25 182 444,47	8,3%

Les **charges à caractère général** atteignent 5 994 988,64 € soit une évolution de +8,9% par rapport à 2022. Ce chapitre est le plus impacté par le contexte inflationniste puisqu'il intègre toutes les charges d'entretien, de carburant, d'assurances mais surtout les dépenses énergétiques qui ont connu une forte inflation. Les dépenses d'électricité et de gaz ont ainsi augmenté de 28% après une hausse déjà conséquente lors de l'année 2022. La sensibilisation et l'optimisation des consommations ont permis de limiter l'impact de la hausse des prix de l'électricité pendant que le prix du gaz en spot (contrat 01/07/2023 au 31/12/2023) n'a cessé de diminuer. Enfin, les dégradations constatées lors des émeutes de fin juin 2023 ont entraîné une dépense de 122 845 € sur ce chapitre.

Les **charges de personnel** s'élèvent à 13 762 181,82 € et sont en hausse de 3,5% par rapport à 2022. Cette augmentation résulte notamment des mesures nationales en faveur des fonctionnaires avec l'impact en année pleine de la hausse du point d'indice de 2022, suivie de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 mais également l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les plus petites rémunérations ou encore de la double hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} mai 2023. De plus, l'année 2023 a vu une amélioration dans la réalisation des recrutements prévus et qui avaient été jusque-là perturbés par la crise sanitaire. Enfin, la Ville a poursuivi sa démarche pluriannuelle pour renforcer l'attractivité des métiers, la dé-précarisation du personnel vacataire, et enfin une réévaluation du régime indemnitaire priorisée vers la catégorie C.

Les **atténuations de produits** poursuivent leur progression pour atteindre 53 496,91€. En effet, le reversement d'une partie du produit des Forfaits Post-Stationnement à la CC2T a atteint un niveau élevé. L'année 2023 marque aussi l'entrée en vigueur du reversement de la moitié du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur la

ZAE Toul Europe, au profit de la CC2T. Le second volet du pacte fiscal et financier prévoyait ce reversement qui atteint 27 448 € pour la première année d'exécution.

Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à 2 375 594,25 € avec un taux de réalisation de 98% par rapport au prévisionnel du BP2023, en hausse de 141K€ par rapport à 2022. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS qui atteint 1 515 000 € (+100K€), par le versement de subventions exceptionnelles suite à des désastres humanitaires (séismes Turquie et Maroc), et au transfert de certaines charges précédemment imputées en chapitre 011 et 67 (norme M57).

Les **charges financières** atteignent 499 917,04 € soit un réalisé de 98% par rapport aux inscriptions budgétaires. Les charges d'intérêts de la dette ont progressé du fait de la forte hausse du Livret A. Cette augmentation a été en partie compensée par la baisse mécanique des remboursements (amortissement progressif). Enfin, l'emprunt souscrit en fin d'année 2022 a généré un coût d'emprunt de 22K€ supplémentaire sur l'exercice 2023.

Les **charges spécifiques** affichent un réalisé de 10 167,08 € soit une baisse de 66% par rapport à 2022 puisqu'il n'y a pas eu d'annulation majeure de recettes sur exercice antérieur et qu'une partie des dépenses a été transférée au chapitre 65 (norme M57).

Les **dotations aux provisions** sont de 5 920 € et correspondent à des provisions pour créance douteuse représentant 15% des restes à réaliser constatés.

Les **opérations d'ordre de transfert entre section** ont un réalisé de 2 480 178,73 € correspondant aux écritures de dotations aux amortissements, à l'étalement des charges de la dette renégociée et aux écritures relatives aux différentes cessions avec notamment les plus-values réalisées.

Les travaux en régie réalisés en 2023 ont encore été nombreux et le montant total de ces travaux atteint 713 136 € dont 162 838 € de fournitures et matériels.

Liste non exhaustive des travaux en régie 2023 :

- Aménagement des trottoirs Avenue Albert 1^{er} : 137 959 € ;
- Aménagement Jardin labyrinthe des petits fruits : 132 651 € ;
- Remplacement muret et grille fer forgé Parc de l'Hôtel de Ville : 100 896 € ;
- Désimperméabilisation de la cour de la maternelle Jeanne d'Arc : 44 613 € ;
- Remplacement des conduites d'arrosage stade municipal : 31 435 € ;
- Création d'un terrain de basket parc de la Fraternité : 28 127 € ;
- Aménagement des allées des Promenades : 26 904 € ;
- Extension d'un local de stockage à l'Atelier : 26 883 € ;
- Sécurisation des écoles M. Humbert, Av Pont Bernon : 25 032 €
- Création d'une cuisine d'été - CSC Michel DINET : 24 257 €
- Aménagement passage piétons - Boulevard Pinteville : 20 949 €

c. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement atteignent un taux de réalisation de 59,5% avec un montant total de 6 708 485,08 € soit une hausse de 4,6% par rapport à 2022.

	CA 2022	CFU 2023	Evolution
13 - Subventions d'investissement	1 542 130,58	1 940 178,51	25,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00	1 377 803,00	6,0%
21 - Immobilisations corporelles	173,06	345,26	99,5%
23 - Immobilisations en cours	0,00	1 848,00	-
Total des recettes d'équipement	2 842 303,64	3 320 174,77	16,8%
10 - Dotations fonds divers et réserves	460 410,59	570 831,62	24,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 356 289,71	167 047,33	-87,7%
165 - Dépôt et cautionnements reçus	0,00	1 300,00	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
Total des recettes financières	1 816 700,30	739 178,95	-59,3%
Total des recettes réelles d'investissement	4 659 003,94	4 059 353,72	-12,9%
021- Virement de la section de fonctionnement			
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 687 354,09	2 480 178,73	47,0%
041 - Opérations patrimoniales	67 362,99	168 952,63	150,8%
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 754 717,08	2 649 131,36	51,0%
Recettes d'investissement - Total	6 413 721,02	6 708 485,08	4,6%

Les subventions d'investissement (1 940 178,51 €) représentent toujours une part importante des recettes d'investissement et permettent à la Ville de maintenir un niveau d'investissement conséquent. Ces recettes sont en forte progression de 25,8% par rapport à 2022.

Les amendes de police augmentent légèrement en passant de 78 892 € en 2022 à 84 880 € en 2023.

Quant au FCTVA, il s'élève à 385 942 € soit une hausse de 36,5% par rapport à 2022 et souligne la reprise de l'investissement post crise sanitaire. A noter que la Ville de Toul a subi une perte nette de recette de FCTVA de 291 320€ en 2 ans suite à la suppression des comptes 212 dans l'assiette éligible au FCTVA.

Concernant le recours à l'emprunt, la Ville a fait le choix de limiter son endettement au maximum avec de ne pas s'endetter davantage en 2023 et au vu des conditions de marchés médiocres. Les deux dernières tranches de financement du dispositif Intracting soutenu par la Banque des Territoires ont été encaissées pour un total de 374 998 €. Enfin, un emprunt d'équilibre de 1M€ a été réalisé en fin d'année avec un panache à 25% de taux variable (Euribor3M) pour gagner en flexibilité dans la gestion de la dette et pouvoir profiter d'une éventuelle baisse des taux d'intérêts. La partie a taux fixe a été contracté sur 20 ans à un taux de 4,23% auprès de La Banque Postale (refinancé par la SFIL).

La dette de la Ville de Toul s'élève à 15,95M€ au 31 décembre 2023 soit une légère diminution par rapport à 2022, avec une annuité de remboursement en capital de 1,39M€ et des intérêts à hauteur de 496K€.

Au 31 décembre 2023, la dette garantie par la Ville atteint 16,49M€ .

d. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent un montant total de 8 806 034,12 € soit une hausse de 46% par rapport à 2022. Cette augmentation traduit une forte reprise des investissements après les perturbations de la crise sanitaire et également la politique ambitieuse menée par la municipalité. Au niveau des dépenses d'équipement, la hausse constatée est de 64% sur la même période.

	CA 2022	CFU 2023	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	377 638,91	257 592,48	-31,8%
204 - subventions d'équipements versées	352 797,10	559 935,55	58,7%
21 - Immobilisations corporelles	1 339 741,32	1 228 540,25	-8,3%
23 - Immobilisations en cours	1 726 314,00	4 195 890,68	143,1%
Total des dépenses d'équipement	3 796 491,33	6 241 958,96	64,4%
10 - Dotations, fonds divers	41 534,85	21 328,84	-49%
16 - Remboursement d'emprunts	1 295 831,23	1 397 120,17	8%
26 - Participations et créances rattachées	8 000,00	0,00	-100%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	2 571,67	-
Total des dépenses financières	1 345 366,08	1 421 020,68	5%
Total dépenses réelles d'investissement	5 141 857,41	7 662 979,64	49%
040 - Opérations d'ordre entre sections	809 129,44	974 101,85	20%
041 - Opérations patrimoniales	67 362,99	168 952,63	151%
Total dépenses d'ordre d'investissement	876 492,43	1 143 054,48	30%
Dépenses d'investissement - Total	6 018 349,84	8 806 034,12	46%

Le remboursement en capital de 2023 s'élève à 1 397 120 € soit une augmentation de 8% par rapport à 2022 et qui s'explique par certains contrats d'emprunts avec un profil d'amortissement progressif, et également par les nouveaux emprunts contractés.

Liste des principales dépenses réelles d'investissement réalisées en 2023 (hors remboursement en capital de la dette) :

- Aménagement du parking du Champ de Foire : 1 084 564€ (70K€ reportés sur 2024) ;
- Dispositif Intracting (relamping LED) : 504 781 € ;
- Aménagement du secteur République et création d'une fontaine : 498 476 € ;
- Aménagement du giratoire de la gare et de l'avenue Victor Hugo : 408 504 € ;
- Participation pour la concession d'aménagement : 400 000 € ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 377 489 € ;
- Conformité électrique de la cathédrale : 232 471 € ;
- Réhabilitation des planchers du Musée : 227 789 € ;
- Acquisitions foncières : 214 819 € ;
 - 18 rue Gouvion St Cyr : 41 104 €
 - 16-18 rue des Tanneurs : 25 977 €
 - 14 place du marché : 25 364 €
 - 20 rue de la Monnaie : 121 247 €
- Remplacement de la surface de glisse de la patinoire : 188 168 € ;
- Restauration du beffroi de la cathédrale : 127 964 € ;
- Déploiement de la vidéoprotection : 130 942 € ;
- Subvention de rénovation de façades : 120 086 € ;
- Transition écologique (isolations, menuiseries, cour école...) : 83 052 € ;
- Piétonnisation de la rue du Menin avec bornes escamotables : 78 741 € ;

- Réparations sur le toit de la Salle de l' Arsenal : 76 783 € ;
- Remplacement des projecteurs du Stade Pont Bernon : 54 420 € ;
- Travaux d'éclairage public Porte de Metz : 49 294 € ;
- Reprise du tapis et ralentisseur rue clos des grèves : 43 568 € ;
- Création d'un studio de musique : 47 152 € ;
- Délimitation du périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) : 35 488 € ;

Le chapitre 10 s'élève à 21 328 € et correspond aux dépenses liées à des remboursements de taxe d'aménagement suite à annulation ou transfert d'autorisation d'urbanisme.

Les dépenses du chapitre 27 correspondent à des dépôts de garantie dans le cadre des locations commerciales réalisées pour redynamiser le commerce local.

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

Le stationnement sur le Parking Poincaré en enclos est opérationnel depuis le 1er août 2022 et compte 103 emplacements dont 3 PMR. Cette gestion du parking fait l'objet d'un budget annexe puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés hors taxes.

Les comptes de l'année 2023 formulées ci-dessous ont été validées par le conseil d'exploitation le 4 mars 2024.

L'exercice 2023 constitue la première année pleine d'exécution et fait toujours l'objet d'ajustement 1 an et demi après son ouverture puisque le SIE de Vandœuvre et le SDIF de Nancy ont décidé d'exonérer le parking de taxe foncière. En effet, le parking est considéré comme un prolongement d'une activité à caractère social étant donné le nombre de places utilisées pour les personnels soignants et les visiteurs horaires de l'hôpital.

I. Exécution budgétaire 2023

A l'issu de l'exécution budgétaire 2023, le budget annexe laisse apparaître un résultat excédentaire de 14 316,66€.

		DEPENSES	RECETTES	
Réalizations de l'exercice	EXPLOITATION	65 158,74 €	66 966,23 €	
	INVESTISSEMENT	5 248,33 €	63 330,11 €	
Reports de l'exercice	EXPLOITATION	0,00 €	14 317,00 €	
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser à reporter en N + 1	EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	
	INVESTISSEMENT	36 645,09 €	4 000,00 €	
Résultat cumulé	EXPLOITATION	65 158,74 €	81 283,23 €	16 124,49 €
	INVESTISSEMENT	41 893,42 €	67 330,11 €	25 436,69 €
	TOTAL CUMULE	107 052,16 €	148 613,34 €	41 561,18 €

II. Section d'exploitation

a. Les recettes d'exploitation

En 2023, le nombre d'abonnement atteint 205 dont 130 abonnés pour le personnel soignant de l'Hôpital Saint-Charles et le parking enregistre 49 851 transactions horaires avec un taux de remplissage de 100% en journée.

	CA 2022	CFU 2023
75 - Autres produits de gestion courante	23 315,04 €	62 441,06 €
77 - Produits exceptionnels	60,30 €	92,84 €
Total recettes réelles d'exploitation	23 375,34 €	66 873,39 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	4 432,33 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00 €	0,00 €
TOTAL	23 375,34 €	66 966,23 €

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- Vente de places horaires et abonnements : 57 190€ ;
- Redevance de l'hôpital Saint-Charles : 4 800 € ;
- Vente de carte d'abonnés : 450 €.

b. Les dépenses d'exploitation

Les **charges à caractère générales** représentent 27 984,81 € et intègrent notamment les frais de maintenance de la caisse automatique, de carte bancaire, d'achats de tickets de stationnement, le recours à un prestataire pour les astreintes téléphoniques, ainsi que les refacturations d'entretien du site (électricité, propreté, espaces verts, déneigement...).

Les **dépenses de personnel** correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet pour 8 148 €.

Les **impôts sur les bénéfices** atteignent 3 579 € au titre du résultat positif constaté en 2022.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à 24 930,11€ et intègrent notamment les amortissements du parking et du matériel associé.

	CA 2022	CFU 2023
011 - Charges à caractère général	5 852,62 €	27 984,81 €
012 - Charges de personnel (remboursement MAD)	3 206,06 €	8 148,39 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	469,60 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	46,83 €
69 - Impôts et taxes	0,00 €	3 579,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation	9 058,68 €	40 228,63 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	24 930,11 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00 €	24 930,11 €
TOTAL	9 058,68 €	65 158,74 €

III. Section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 se composent de deux éléments :

- Une subvention pour le financement des travaux du parking : 38 400 € ;
- Les écritures d'amortissement du parking et du matériel associé.

	CA 2022	CFU 2023
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	38 400,00 €
Total recettes réelles d'investissement	0,00 €	38 400,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	24 930,11 €
001 - Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00 €	24 930,11 €
TOTAL	0,00 €	63 330,11 €

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 5 248 € avec une majorité dépenses d'ordre afin d'amortir la subvention pour le financement du parking. Les autres dépenses sont constituées de l'acquisition d'un téléphone portable, d'un coffre-fort ainsi qu'une barrière d'entrée de parking.

L'acquisition d'un véhicule électrique a fait l'objet d'un report sur le budget primitif 2024.

	CA 2022	CFU 2023
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	816,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	0,00 €	816,00 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	4 432,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €	4 432,00 €
TOTAL	0,00 €	5 248,00 €